



**eau17**

Votre service public de l'eau

**Réunion publique du 28 août 2019**

**Travaux d'eau potable et d'assainissement**

**Commune de CHANIERES**

# PRESENTATION DE L'OPERATION

## I. LE CONTEXTE DE L'OPERATION

- LE PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION
- LE PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF CHEZ PERINEAU
- LE PROJET DE REHABILITATION DES CONDUITES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

## II. LE PLANNING D'INTERVENTION

## III. LES CONTRAINTES DURANT LES TRAVAUX

**- 1<sup>ère</sup> PARTIE -**  
**LE CONTEXTE DE L'OPERATION**

# LE PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION NORD OUEST

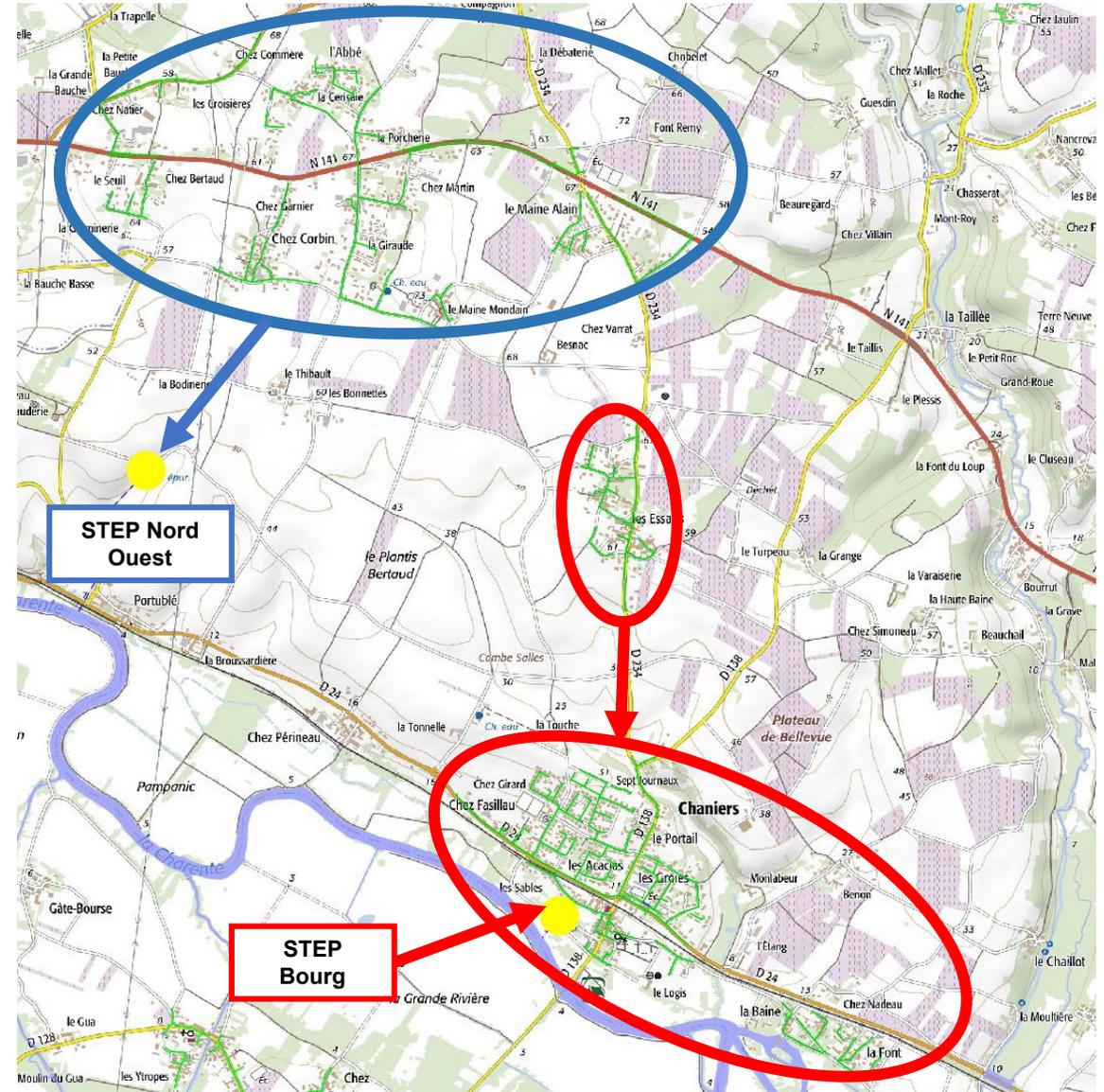
## Les chiffres actuels :

- 33 km de réseaux de collecte des eaux usées
- 20 postes de refoulement
- 2 stations d'épuration :
  - Nord Ouest : 1300 EH construite en 1998
  - Bourg : 1500 EH construite en 1968

## La problématique :

- Station d'épuration du Bourg :
  - Vieillissante
  - Dysfonctionnements
  - Trop proche des habitations
  - Zone inondable
- Démographie croissante de la commune

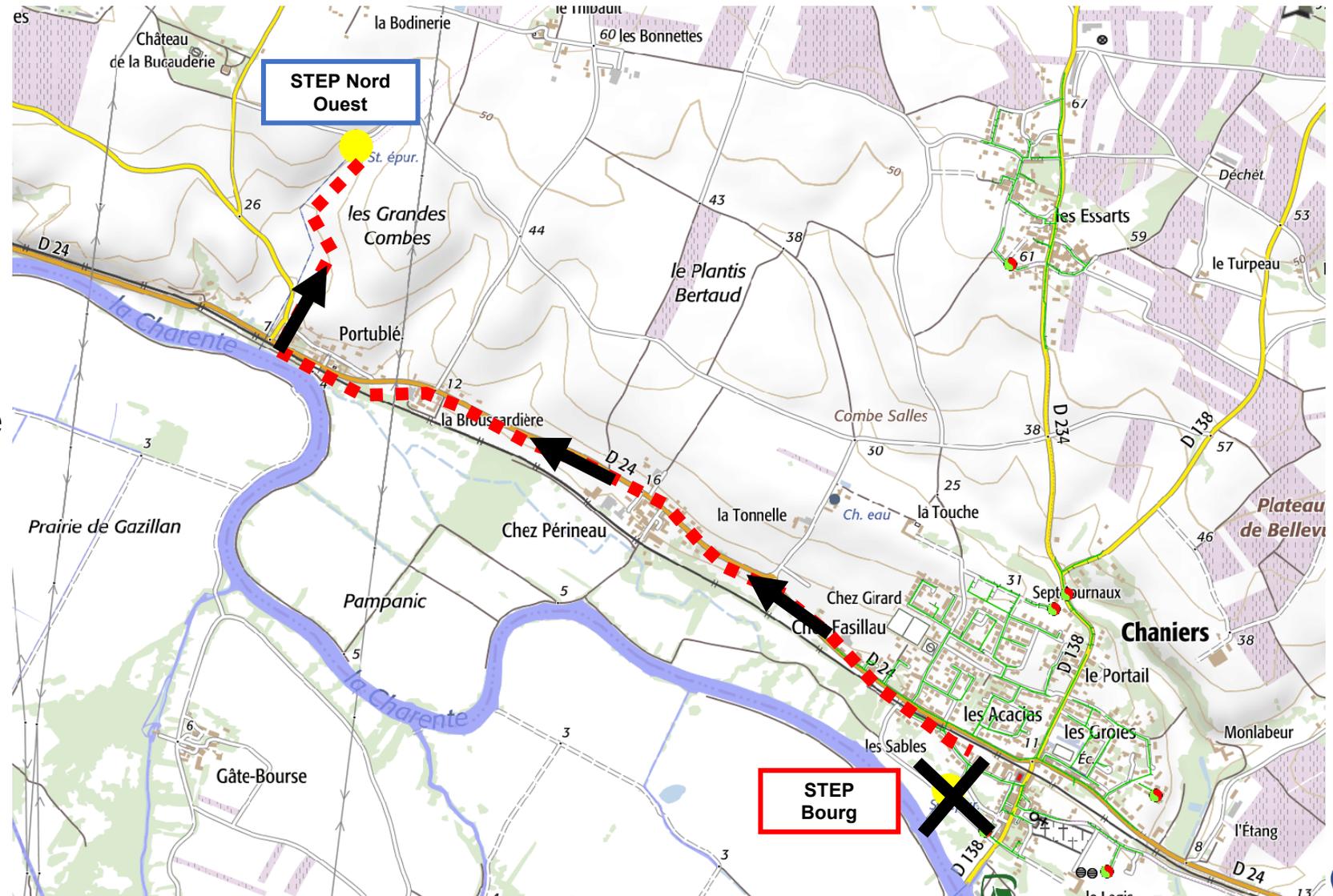
**→ La station d'épuration du Bourg n'est plus suffisante et elle nécessite une réhabilitation importante**



# LE PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION NORD OUEST

## La solution retenue :

- Démolition de la station d'épuration du Bourg
- Création d'un poste de refoulement des eaux usées
- Pose d'une canalisation de transfert des eaux usées vers la station Nord Ouest
- Agrandissement de la station d'épuration Nord Ouest



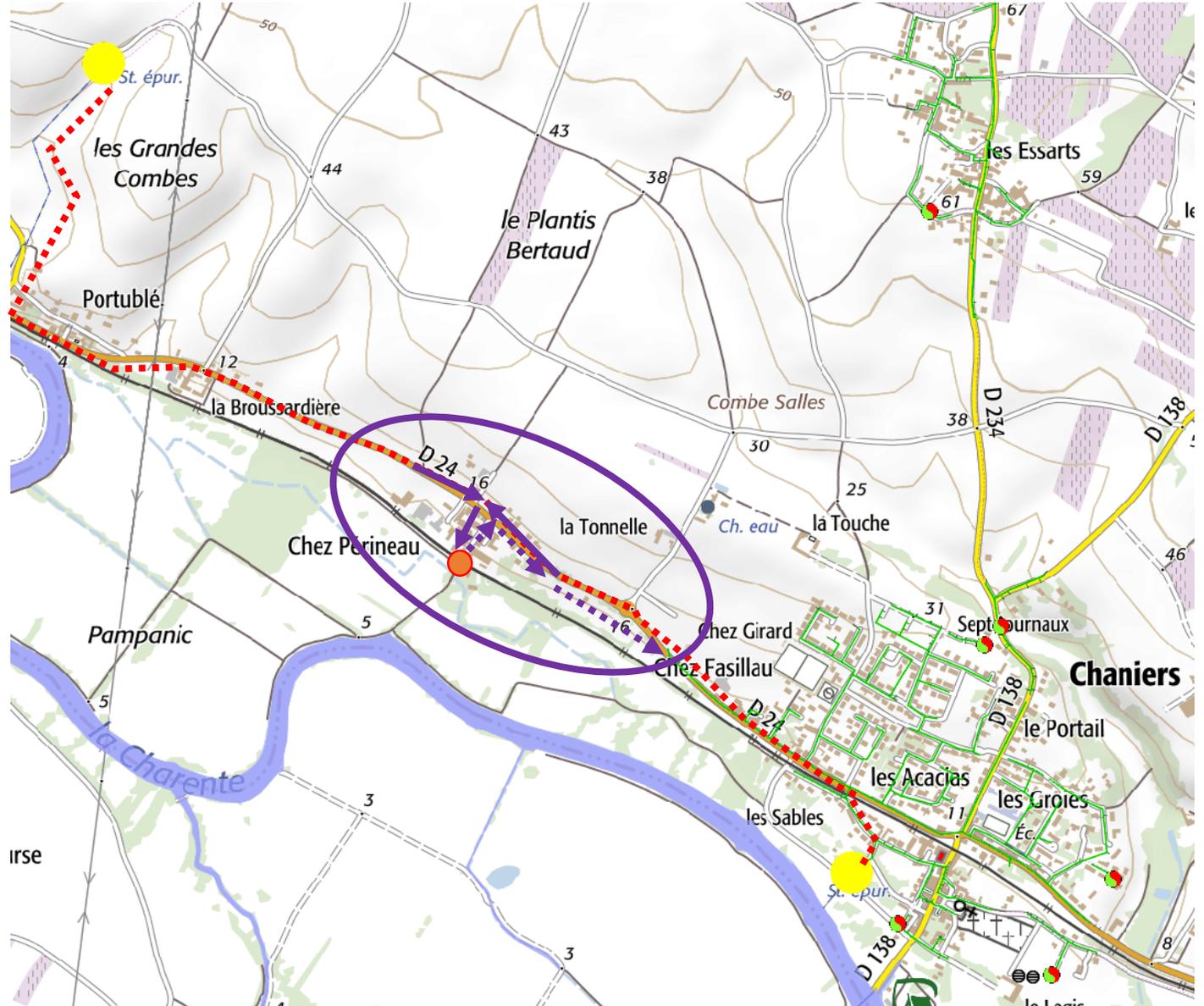
# LE PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF CHEZ PERINEAU

## Contexte :

- Classement du village en zone d'assainissement collectif depuis 2017
- Possibilité de mutualiser les travaux d'assainissement du village avec le projet de la future station le long de la RD24

## La solution retenue :

→ Collecte des eaux usées de l'ensemble du village vers le réseau existant dans le bourg de Chaniers



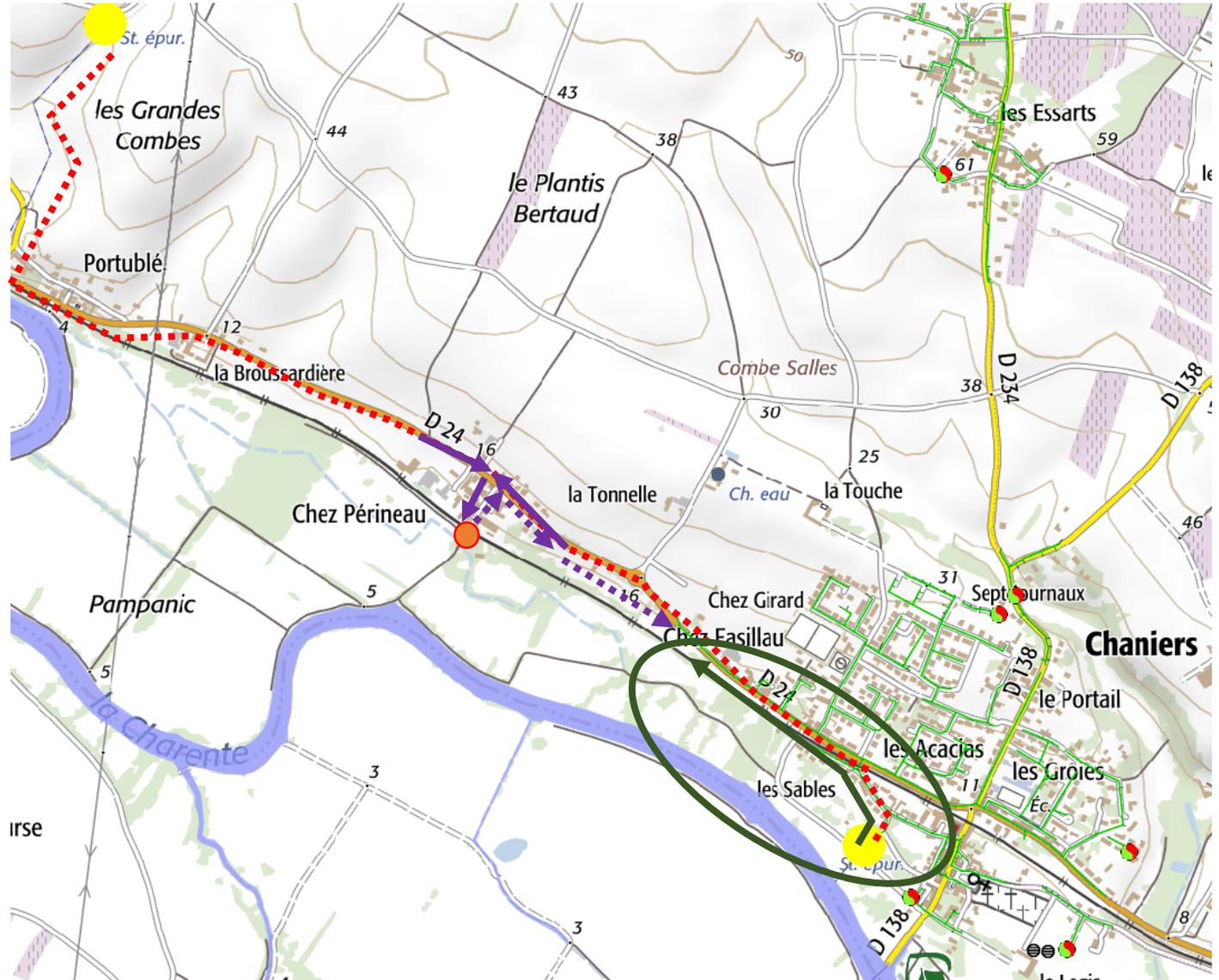
# LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAUX USEES

## Contexte :

- Diagnostic des réseaux d'assainissement réalisé en 2016
- Réseaux anciens dans le bourg qui nécessitent d'être remplacés
- Possibilité de mutualiser ces travaux d'assainissement le long de la future canalisation de transfert des eaux usées

## La solution retenue :

→ Travaux prévus Rue du Potager, Rue des Sables et Avenue des deux Charentes



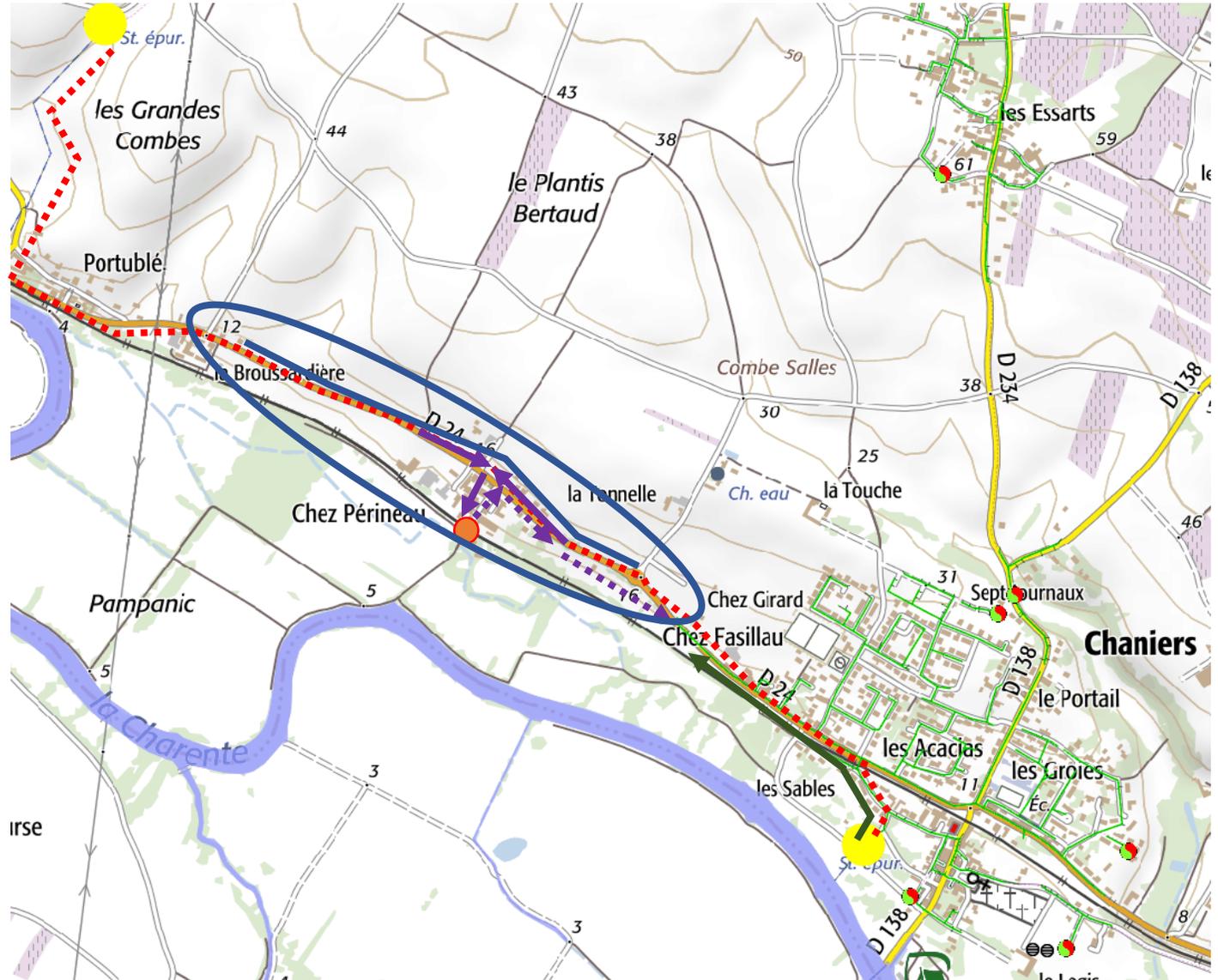
# LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE

## Contexte :

- Réseau d'eau potable ancien entre le Bourg et la Broussardière
- Possibilité de mutualiser ces travaux d'eau potable le long de la future canalisation de transfert des eaux usées

## La solution retenue :

→ Travaux prévus sous RD24 entre La Broussardière et le rond-point de la Tonnelle, ainsi que sur la rue de Pampanie



# SYNTHESE DE L'OPERATION

Budget	Type d'ouvrage	Projet de future station Nord Ouest	Projet d'assainissement Chez Périneau	Projet de renouvellement des conduites
Assainissement	Station d'épuration	Extension à 4000 EH	-	-
	Postes de refoulement	1 poste sur le site de l'ancienne station du Bourg	1 poste au point bas du village (Rue de Pampanie)	-
	Canalisation de refoulement	3200 ml	670 ml	-
	Canalisations gravitaires	160 ml	480 ml	790 ml
Eau potable	Canalisations d'eau potable	-	120 ml	880 ml

**TOTAL : 6 300 ml de canalisations  
3 500 ml de tranchées**

# COÛT GLOBAL DE L'OPERATION

Budget	Projet de future station Nord Ouest	Projet d'assainissement Chez Périneau	Projet de renouvellement des conduites
Assainissement	2 800 000 €	250 000 €	375 000 €
Eau potable	-	25 000 €	150 000 €

**TOTAL : 3 600 000 €**

**Le financement de l'opération est assuré par EAU 17 avec les subventions publiques :**

- De l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Du Département de la Charente-Maritime



**- 2<sup>ème</sup> PARTIE -**  
**LE PLANNING D'INTERVENTION**

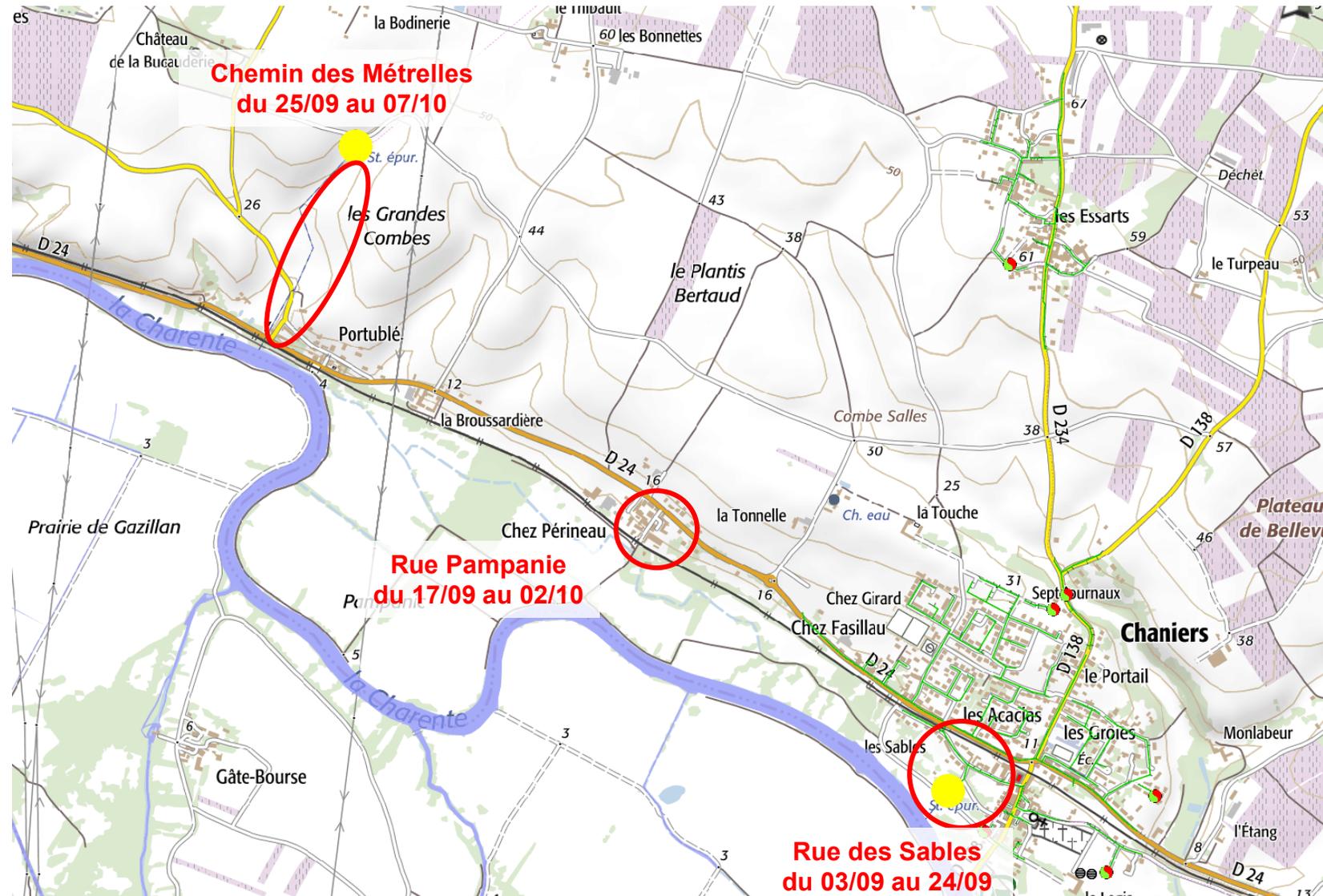
# CONTRAINTE ET ECHEANCES PRINCIPALES DE L'OPERATION

- Zones inondables : interdiction de travaux à partir du 1<sup>er</sup> Novembre (*selon PPRI Charente*) sur le chemin des Métrelles.
- Intervention sur la RD 24 : délai à limiter au maximum au vu des contraintes importantes pour la commune (*circulation, riverains, commerces*).
- Rue de Pampanie : passages d'engins agricoles en octobre/novembre.
- Mise en service de la station d'épuration Nord-Ouest : Janvier 2021.
- Démarrage des travaux gravitaires par le point bas : rue des Sables et rue de Pampanie.

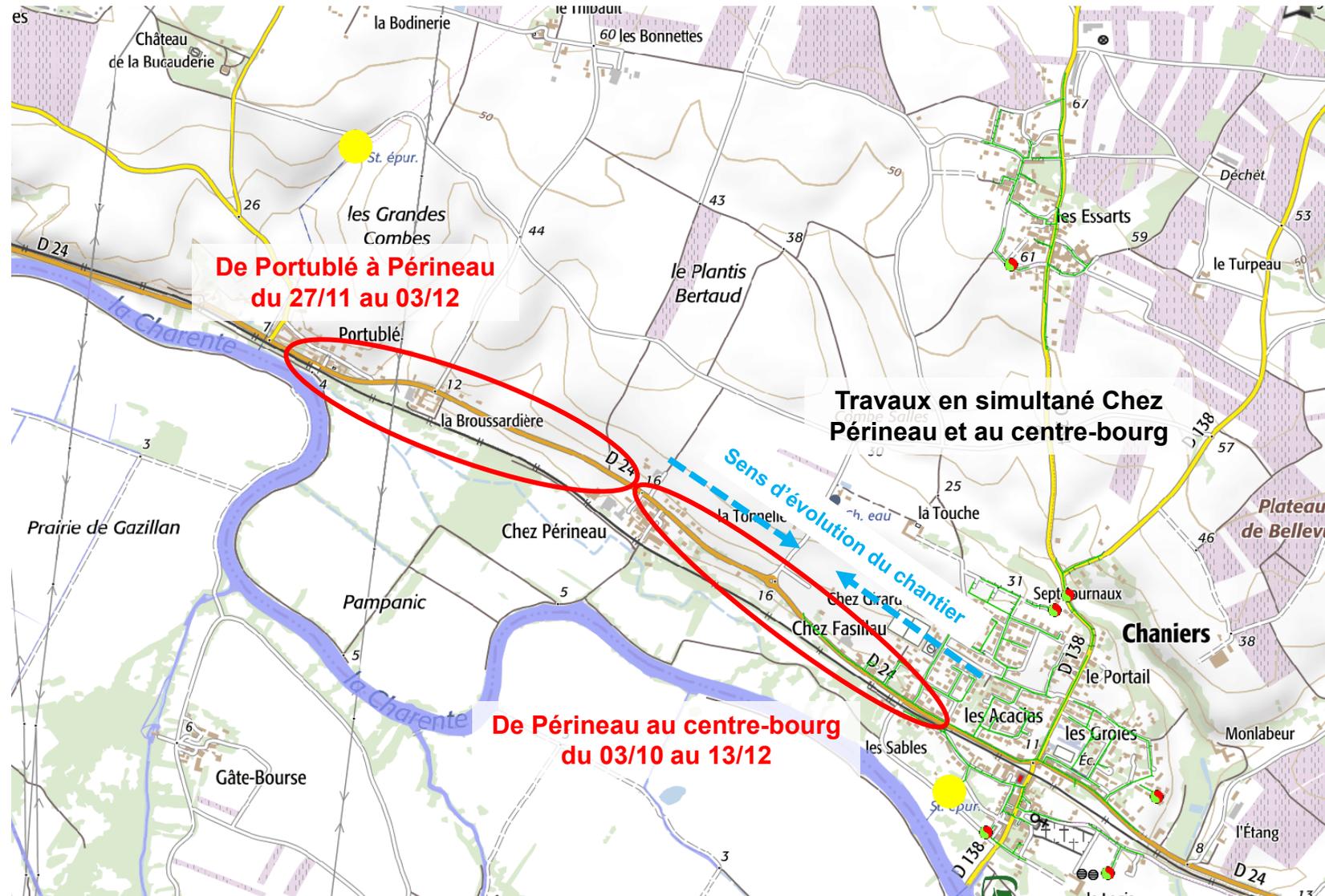
# PHASAGE DES TRAVAUX DE CANALISATIONS

Travaux sous voies  
communales :

Septembre 2019



# PHASAGE DES TRAVAUX DE CANALISATIONS



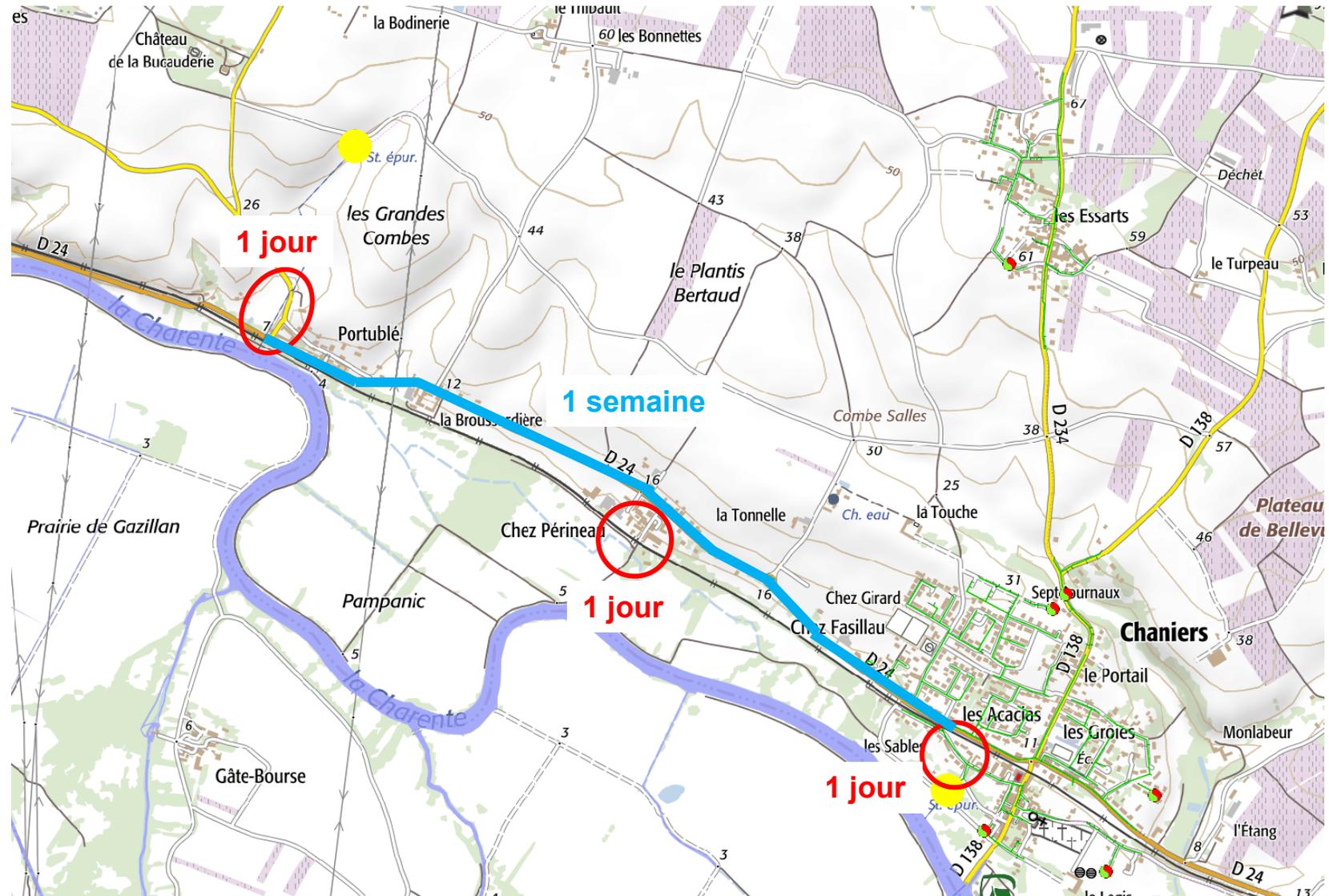
Travaux sous route  
départementale RD24 :

Octobre à Décembre 2019

# PHASAGE DES TRAVAUX DE CANALISATIONS

Réfection définitive de la  
voirie sur tout le chantier :

Courant Janvier 2020



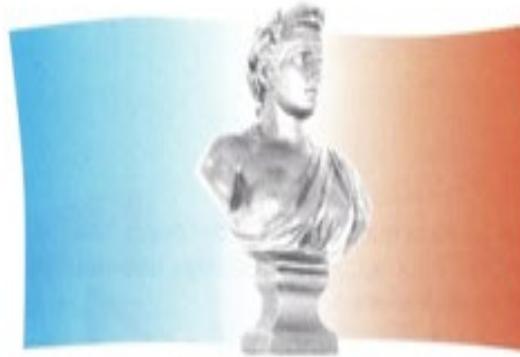
# Mise en service de l'assainissement collectif Chez Périneau

Les échéances :

- Février 2020 : envoi des autorisations de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Obligation de raccordement dans les 2 ans (Code de la Santé Publique)\*

\*sauf demande de prolongation pour un système d'assainissement individuel de moins de 10 ans

## Obligation de raccordement



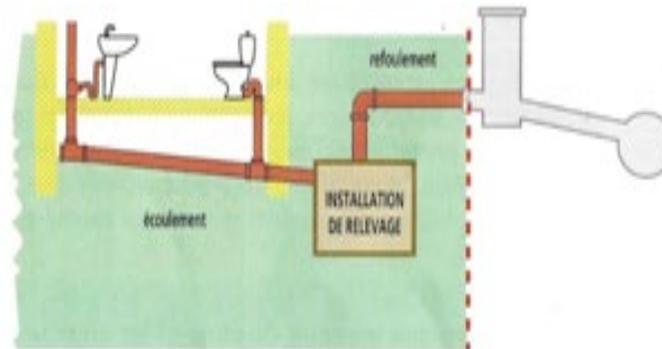
Le raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques est obligatoire.

Si votre immeuble est antérieur à la mise en service du réseau d'assainissement collectif, la redevance est due dès le fonctionnement de celui-ci.

**Un délai de deux ans** est accordé pour que le propriétaire réalise les travaux de raccordement, qui sont à sa charge exclusive.

Passé ce délai, des pénalités seront appliquées si l'immeuble n'est toujours pas raccordé.  
(Articles L.1331-1, 4 et 8 du Code de la santé publique)

## Les installations en contrebas



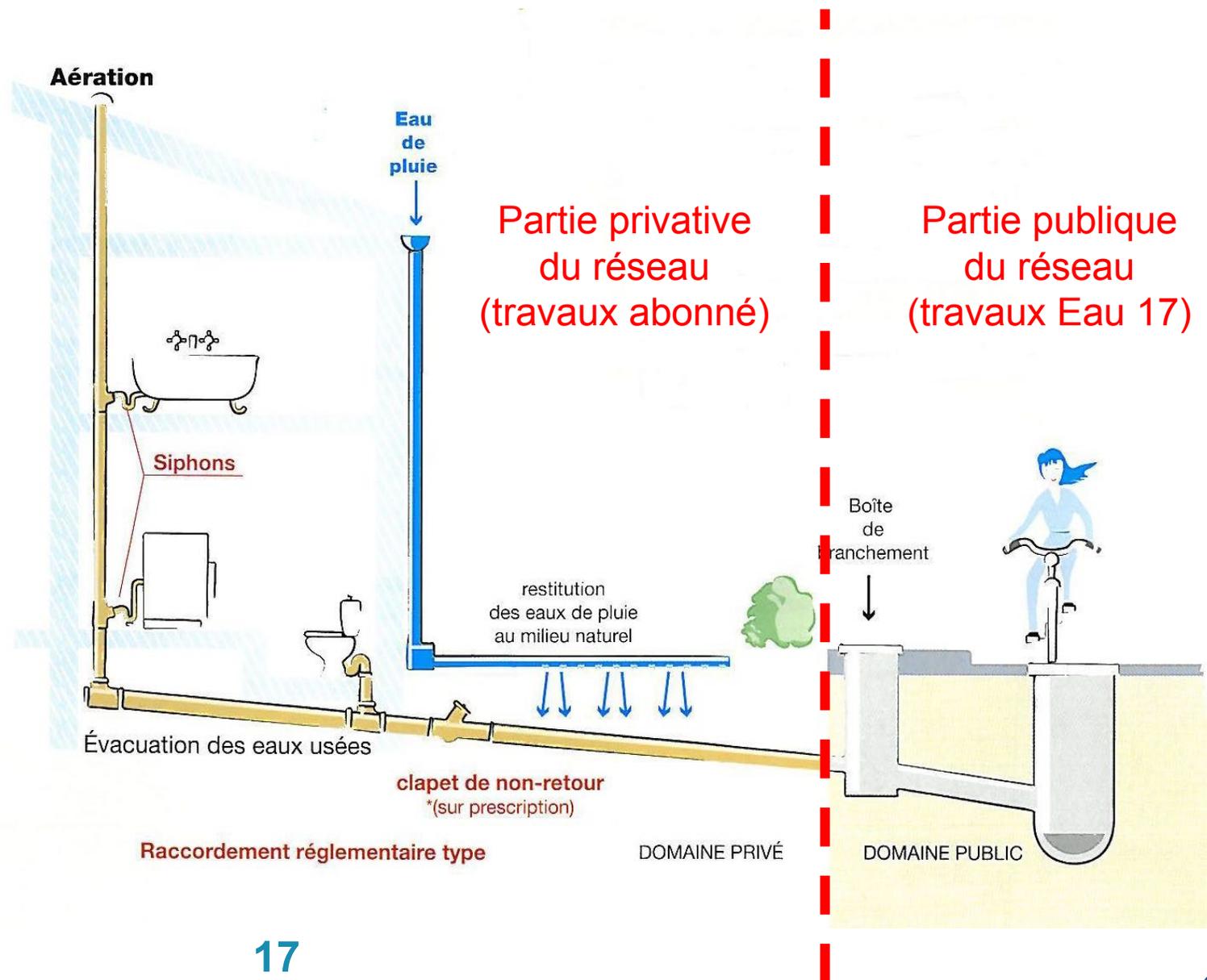
Le dispositif de relevage des eaux usées nécessaire au raccordement d'un immeuble situé en contrebas d'un collecteur public est à la charge du propriétaire.

**Demandez conseil à votre installateur sanitaire**

# Mise en service de l'assainissement collectif Chez Périneau

Principe du raccordement :

- Séparation des eaux de pluie et des eaux usées
- Raccordement des eaux usées uniquement
- Raccordement de toutes les eaux usées
- Raccordement sur la boîte de branchement au niveau du bouchon (carottage interdit)



# Mise en service de l'assainissement collectif Chez Périneau

## La nouvelle facture d'eau

Décomposition de la facture d'eau	Exemple pour une consommation de 120 m3 par an			
	Service Eau potable		Service Assainissement collectif	
	Part fixe	Part variable / m3	Part fixe	Part variable / m3
Eau 17	25,67 €	0,610 €	48,04 €	1,088 €
Véolia	28,35 €	0,5526 €	40,22 €	0,7838 €
AEAG Prélèvement	-	0,090 €	-	-
AEAG Pollution	-	0,330 €	-	-
AEAG Modernisation	-	-	-	0,250 €
Total HT		243,93 €		342,88 €
Total TTC (5,5% Eau potable)		257,35 €		377,16 €
Total TTC (10% Assainissement)				
Prix TTC par m3 d'eau consommé		2,14 €		3,14 €

# Mise en service de l'assainissement collectif Chez Périneau

## La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

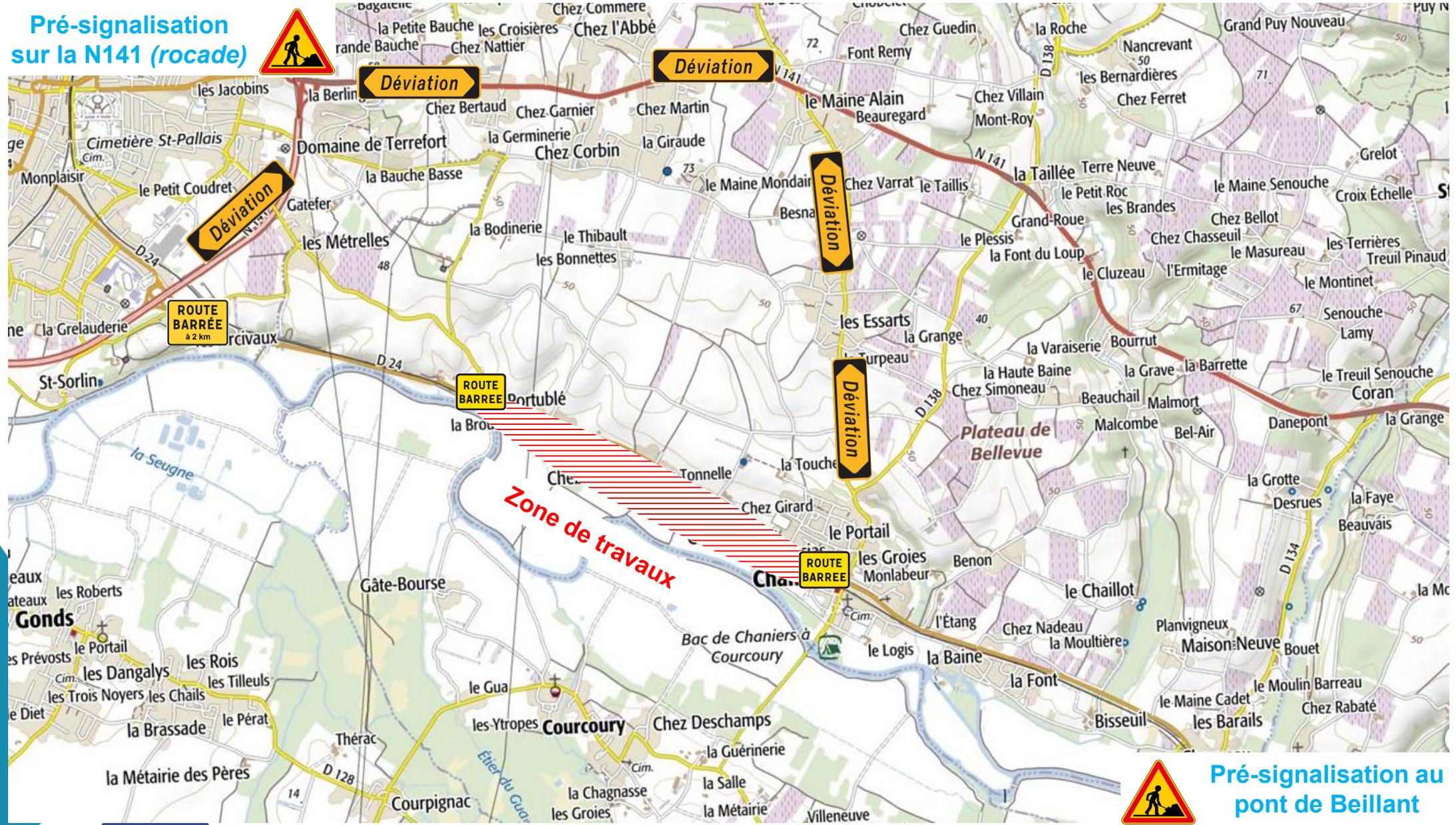
- Participation perçue auprès des propriétaires qui contribue au financement des travaux d'assainissement collectif (station d'épuration, réseaux)
- Tarifs proportionnels à la surface de plancher du logement  
Si PFAC  $\leq 350$  € HT non recouvrée (minimum de perception)

Logements existants à la mise en service du réseau d'assainissement collectif (surface $> 175$ m <sup>2</sup> )	2 € HT du m <sup>2</sup> de surface de plancher
Extensions/Aménagements générant des eaux usées supplémentaires (surface $> 50$ m <sup>2</sup> )	7 € HT du m <sup>2</sup> de surface de plancher
Nouveaux logements postérieurs à la mise en service du réseau d'assainissement collectif (surface $> 50$ m <sup>2</sup> )	9 € HT du m <sup>2</sup> de surface de plancher

**- 3<sup>ème</sup> PARTIE -**  
**LES CONTRAINTES DURANT LES TRAVAUX**

# LA GESTION DE LA CIRCULATION

Pré-signalisation  
sur la N141 (rocade)



Pré-signalisation au  
pont de Beillant



eau17

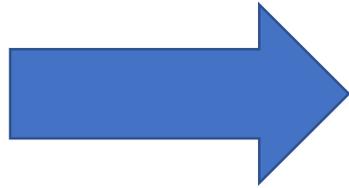
# LA GESTION DE LA CIRCULATION

- **Chantier mobile** : accès piéton et riverains maintenu en tout temps
- **Cas particulier rue de Pampanie et rue des Sables** : en journée, accès piéton uniquement, véhicules à stationner en bordure de RD24 entre 8H et 18H ou à son domicile (*mais sans possibilité de sortir*).
- **Gestion ordure ménagère et recyclage** : Le ramassage sera réalisé en dehors des heures de travaux, un point de collecte sera mis en place en haut de Pampanie durant les travaux de celle-ci.
- **Gestion transport scolaire** : Les services des transports étudient la gestions des circuits les informations seront transmises début septembre.
- **Accidents ou dégradations** : un constat d'huissier (*vidéo*) sera réalisé sur toutes les rues et les bâtiments concernés par les travaux, ainsi que sur les routes empruntées par les camions de chantier.



**JE TRAVAILLE  
POUR VOUS  
ATTENTION  
A MOI**

*MERCI DE VOTRE ATTENTION*



## **QUESTIONS DIVERSES**

Site internet  
EAU 17 : [www.eau17.fr](http://www.eau17.fr)

# PROLONGATION DU DELAI REGLEMENTAIRE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

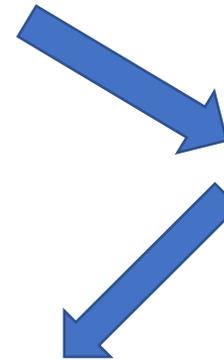
Conditions d'obtention de la prolongation :

Demande par écrit à Eau 17 (SPANC) au moment de la mise en service du réseau d'assainissement collectif :

Si dernier  
contrôle < 4  
ans



Si dernier  
contrôle > 4  
ans\*



Diagnostic de bon fonctionnement  
et d'entretien (110,00 € TTC à la  
charge du propriétaire)

Arrêté de prolongation du délai de raccordement obligatoire (maximum 10 ans à compter de la date de mise en service du dispositif d'assainissement individuel ou de la date d'obtention du permis de construire)

\* Délibération du comité syndical du 15/05/2008